

Public

- Tout conducteur

Prérequis

- Etre âgé de vingt et un an minimum à l'entrée en formation
- Titulaire :
 - du permis de conduire des catégories A et B libéré du délai probatoire prévu à l'article L. 223-1 du code de la route
 - de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou de l'unité d'enseignement « prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1) »
- Etre en bonne condition physique, présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique de la moto
- **Les stagiaires seront munis de leurs équipements homologués : casque blanc, gants, blouson, bottes de moto, et pantalon**

Il est préconisé de se munir d'un gilet airbag homologué

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée

- 63 heures

Effectif

- Maximum réglementaire : 12 participants

Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel
- Alternance de séances de face à face, simulation

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- Certificat de réalisation
- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com

0809 908 908



FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE DES CONDUCTEURS DE VÉHICULES DE GUIDAGE

Cette formation est réalisée en partenariat avec le Centre National de formation à la Sécurité Routière de la Gendarmerie Nationale

Objectifs généraux

- ◆ "Se former à la conduite d'un véhicule de guidage ; Connaître, appliquer, respecter la réglementation relative au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport et être capable de mettre en œuvre dans des conditions de sécurité optimales un arrêté préfectoral d'autorisation de circulation d'un transport exceptionnel" (Arrêté du 2 mai 2011 modifié)

Les plus de la formation



- ◆ Formation pratique réalisée par le Centre National de Formation à la Sécurité Routière de la Gendarmerie
- ◆ Des moyens matériels performants et innovants
- ◆ Une formation active et inter active avec des cas pratiques
- ◆ Remise d'une documentation complète et ciblée

Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, études de cas
- ◆ Evaluation finale des acquis sanctionnée par le passage d'un examen

Validation

- ◆ Attestation de formation conforme à l'arrêté du Ministère chargé des transports
- ◆ En cas d'échec à la partie théorique ou pratique, délivrance d'une attestation constatant cette situation et faisant apparaître sa date d'échéance
- ◆ Sans niveau spécifique
- ◆ Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- ◆ Equivalences, passerelles, débouchés : <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/5984>
- ◆ Code RS : 5984
- ◆ Code Certif Info : 113263



Agrément

- ◆ Agrément régional délivré par la DREAL

PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Identifier les objectifs et étapes de la formation	1 h 00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification du respect des prérequis ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ▪ Présentation de la formation ▪ Modalités pratiques ▪ Tour de table 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia
N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	Appliquer les principes de la conduite professionnelle en situation normale comme en situation difficile en respectant les fondamentaux de la sécurité Appliquer la gestuelle réglementaire Assurer des liaisons radio	42 h 00
Accompagnement en sécurité d'un convoi <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fondamentaux de la sécurité <ul style="list-style-type: none"> - Inter-distance, placement, anticipation des risques potentiels - Trajectoire de sécurité définie par les FO - Respect du code de la route - Gestuelle réglementaire - Positionnement, signaux motocycliste réglementaires, désignation des stationnements adaptés - Gérer les conflits avec les usagers (être vu, être identifié et compris des usagers) ▪ Liaisons radio <ul style="list-style-type: none"> - Matériel - Préparation avant mission - Procédures radio : différentes fonctionnalités dont appel d'urgence - Entretien ▪ Cas spécifique de l'utilisation d'une voiture Pilote au lieu d'une moto ▪ Application pratique de la conduite en situation normale comme en situation difficile <ul style="list-style-type: none"> - En centre de formation - En entreprise - Exercice sur route <p><i>Evaluation : L'évaluation de la conduite se fait en 2 étapes, il est impératif d'avoir validé l'étape 1 (maîtrise de la moto en zone de trafic nul) pour pouvoir accéder à l'étape 2</i></p>		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Motocyclettes Voitures pilotes Moyens de communication Aires de manœuvres, plateau maniabilité Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	Appliquer la réglementation lors de l'accompagnement d'un transport exceptionnel	6 h 00
Réglementation applicable au transport exceptionnel		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Caractéristiques techniques et réglementaires <ul style="list-style-type: none"> - Définition réglementaire des termes spécifiques - Classification des convois - Caractéristiques techniques réglementaires - Différentes autorisations : individuelle, par catégorie, de portée locale, arrêtés préfectoraux - Réglementation applicable aux voitures pilotes et de protection arrière : type de véhicule, couleur, éclairage, signalisation, tenue des guideurs - Réglementation applicable aux motos d'accompagnement : type de véhicule, couleur, éclairage, signalisation - Différents acteurs: chefs de convoi, chef d'escorte, conducteur de convoi, forces de police - Rôle et compétences - Responsabilités des acteurs ▪ Code de la route spécifique au Transport exceptionnel <ul style="list-style-type: none"> - Réglementation temporaire : arrêtés, travaux, barrières de dégel, interdictions de circulation, plans de stockages hivernaux - Interdictions générales de circulation - Circulation sur autoroute - Franchissement des passages à niveau et des ouvrages d'art - Vitesses maximales autorisées - Inter-distances - Eclairage et signalisation du convoi - Contrôles et sanctions ▪ Réglementation sociale <ul style="list-style-type: none"> - Règlement 561/2006 relatif aux temps de conduite et de repos des conducteurs routiers : temps de conduite continue, pause, conduite journalière, conduite hebdomadaire, repos journalier, repos hebdomadaire - Contrôles et sanctions 		<p style="text-align: center;">Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques</p>

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
4	Respecter l'itinéraire prescrit en appliquant les réglementations	7 h 00
<p>Respect de l'itinéraire prescrit</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation des moyens <ul style="list-style-type: none"> - Vêtements de protection : casque, équipement pluie, équipements rétro réfléchissants - Vérification avant départ du véhicule (moto et voiture) ▪ Itinéraire <ul style="list-style-type: none"> - Principaux éléments à prendre en compte - Utilisation de la carte routière : échelle, symboles, légendes, ouvrages spécialisés - Notions de voirie : pont, traversée d'agglomération, limite poids, hauteur, points particuliers - Différentes institutions : Préfecture, Forces de l'Ordre, DREAL, DDTM Compétences et organisation - Conception d'un livret de route - Stratégie de déplacement - Stratégie du déplacement : tiroir, perroquet - Contacts et renseignements permanents avec le convoi - Anticipation des points particuliers : contact avec le chef de convoi et/ou les FO - Fixation des limites de bond - Viabilité des aires de stationnement, gestion des entrées et des sorties - Techniques de pilotage professionnel ▪ Contrôles et sanctions <ul style="list-style-type: none"> - Types de contrôles - Documents à présenter - Immobilisation du convoi 		<p>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</p> <p>Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques</p>

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
5	Assurer la sécurité de son déplacement et celle des autres usagers en toutes circonstances	3 h 30
Gestion du risque accidentel		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Forme physique du guideur en situation de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Forme et l'efficacité - Fatigue - Alcool, stupéfiants, médicaments - Hypovigilance ▪ Sécurité routière <ul style="list-style-type: none"> - Différents usagers et leurs particularités - Facteurs de risque - Accidents de moto : fréquence et gravité - Risques comparés de la voiture et de la moto - Equilibre - Conséquences de l'absence de carrosserie - Vêtements de sécurité du guideur - Equipements de signalisation de la moto - Adaptation à l'environnement et au trafic ▪ Forces qui s'appliquent aux masses en mouvement <ul style="list-style-type: none"> - Forces perturbatrices : vent, force centrifuge, forces dynamiques liées au déplacement - Effet gyroscopique, contre braquage, guidonnage ▪ Comportement en situation d'urgence <ul style="list-style-type: none"> - PAS : Protéger Alerter Secourir 		Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
	Evaluer les acquis de la formation	3 h 30
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation de la conduite effectuée en contrôle continu. ▪ Test final d'évaluation des compétences acquises, correction 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
		Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
	Bilan et synthèse de la formation	/
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan de la formation ▪ Synthèse du stage ▪ Evaluation de satisfaction de la formation 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
		Salle équipée d'un ensemble multimédia